CAPPR
Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche

Éclairer les décisions,
renforcer le développement



Estimation du Coût Budgétaire et Impact Économique de la Mesure de Réduction des Redevances aux Marchands des Pôles TOKPA YÔYÔ et TOKPA DAHO au Bénin

Publication N° CAPPR-2026-040-FR

24 novembre 2026

ATTRIBUTION

Le 24 novembre 2026 Département de l'Analyse Économique et Financière

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les Études du Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) sont des analyses approfondies qui offrent un contexte historique, économique et statistique avec des références et des renseignements à jour. Le CAPPR traite souvent des questions avant même qu'elles ne deviennent d'actualité. Les analyses sont préparées de façon objective et impartiale par le département de recherche, révisées par un ou plusieurs experts externes, et validées par le comité scientifique du CAPPR.

© Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche, Porto-Novo, République du Bénin, 2026

Estimation du Coût Budgétaire et Impact Économique de la Mesure de Réduction des Redevances aux Marchands des Pôles TOKPA YÔYÔ et TOKPA DAHO au Bénin

Publication No. CAPPR-2026-040-FR.

The English version of this publication could be provided upon request.

Déclaration relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle

Au CAPPR, les articles sont conçus et rédigés par des êtres humains, du début à la fin. Bien que nous puissions recourir à l'intelligence artificielle (IA) pour certaines tâches mécaniques et répétitives, telles que la relecture, l'analyse de données ou la recherche de sources documentaires, nos articles sont rédigés par des personnes et font l'objet d'une supervision humaine à chaque étape. Nous ne déléguons pas notre jugement à l'IA. Nos évaluateurs externes et notre équipe vérifient et synthétisent les données probantes, dont certaines ne sont pas accessibles aux systèmes d'IA. Cette démarche permet de produire des connaissances fiables en matière de politiques publiques, fondées sur des analyses rigoureuses et adaptées aux réalités africaines.

Nous veillons également à rendre des données probantes de qualité accessibles aux systèmes d'intelligence artificielle. Notre mission consiste à éclairer les débats nationaux et continentaux sur les grandes questions de politiques publiques. Cela implique notamment de contribuer à améliorer la qualité des analyses de politiques publiques mises à la disposition des personnes qui se tournent de plus en plus vers l'intelligence artificielle pour s'informer.

Si vous constatez des erreurs importantes dans nos documents, nous vous invitons à nous les signaler à l'adresse suivante : contact@cappafrica.org.

Points Saillants

- Dans son compte rendu du 1er juillet 2026 (point II-4), le Conseil des ministres a approuvé la réduction des redevances mensuelles payées par les marchands des pôles TOKPA YÔYÔ (commercial) et TOKPA DAHO (agroalimentaire). Le ministre de l'Économie et des Finances a été instruit d'augmenter simultanément les subventions d'entretien de ces infrastructures marchandes.

- La mesure poursuit probablement deux objectifs: renforcer l'accessibilité financière des marchés modernes et favoriser leur occupation optimale.

- Les redevances, les droits et les avantages fiscaux modifient directement les recettes de l'État et le coût supporté par les usagers. Une baisse de tarif ou un avantage fiscal a un coût budgétaire, qui doit être comparé à ses effets attendus sur l'activité économique (par exemple, le produit intérieur brut, le nombre de nouvelles personnes employées en raison de la mesure, etc.), l'occupation des infrastructures ou l'investissement.

- En supposant un total de 6 850 espaces marchands pour les deux marchés, un taux d'occupation initial de 55 %, une réduction moyenne des redevances de 30 % du barème et un relèvement de subvention d'entretien correspondant à 15 % du coût normatif d'entretien, le Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) a estimé les coûts budgétaires suivants :

    - Coût brut pour le Trésor public : 354 millions de FCFA par an, soit 177 millions de FCFA sur l'exercice 2026 (juillet à décembre).
    - Transfert de pouvoir d'achat aux marchands : 288 millions de FCFA par an, soit environ 66 600 FCFA par occupant et par an.
    - Consommation intérieure additionnelle : 150 millions de FCFA par an après correction de l'effet d'éviction budgétaire.
    - Effet sur le produit intérieur brut : une augmentation de 490 millions de FCFA.

- La décision du Conseil des ministres a autorisé le principe d'une réduction mais ne fixe pas le taux, et ne contient ni le barème antérieur, ni le nombre d'espaces marchands concernés, ni le montant du relèvement de subvention d'entretien. Aucune de ces quatre variables ainsi que plusieurs autres paramètres et indicateurs utilisés dans cette étude n'ont pu être établies à partir des sources de données publiques.

- En raison de ce manque de données, le CAPPR fait des hypothèses sur les valeurs potentielles de chacune de ces variables. Ainsi, pour estimer les coûts de la mesure de réduction des redevances, le CAPPR a eu recours à des techniques de simulation. Bien que ces techniques soient connues dans la littérature économique, le manque de données constitue la principale limite de cette étude. Le CAPPR mettra à jour ce document dès que les données officielles sont disponibles publiquement.

I. Estimation du Nombre d'Espaces Marchands Concernés

Dans ce document, il est supposé que les marchés TOKPA YÔYÔ et TOKPA DAHO comptent au total 6 850 espaces marchands. Sur ce total, 3 768 sont supposés occupés avant la mesure de réduction des redevances, soit un taux d'occupation de 55 %. Ces occupants constituent la population directement bénéficiaire de la réduction.

Les résultats du Tableau 1 montrent que la mesure de réduction des redevances entraînerait l'installation de 565 occupants supplémentaires, portant le taux d'occupation à 63,3 % et le nombre total d'occupants à 4 333. À l'échelle individuelle, l'économie annuelle serait de 108 000 FCFA pour une boutique, 27 000 FCFA pour un étal et 360 000 FCFA pour un magasin de stockage.

Tableau 1 – Hypothèses et Estimations des Espaces Marchands, Occupation et Redevances selon Scénario Central

Pôle	Type d'espace	Espaces	Redevance avant (FCFA/ mois)	Redevance après (FCFA/ mois)	Occupés avant	Occupés après
TOKPA YÔYÔ	Boutiques (stands fermés)	1 600	30 000	21 000	880	1 012
TOKPA YÔYÔ	Étals (places ouvertes)	2 000	7 500	5 250	1 100	1 265
TOKPA YÔYÔ	Magasins (entrepôts)	200	100 000	70 000	110	127
TOKPA DAHO	Boutiques (stands fermés)	700	30 000	21 000	385	443
TOKPA DAHO	Étals (places ouvertes)	2 200	7 500	5 250	1 210	1 392
TOKPA DAHO	Magasins (entrepôts)	150	100 000	70 000	83	95
TOTAL	–	6 850	19 781	13 847	3 768	4 333

Source : Tableau préparé par le Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de ses estimations.

II. Résultats d'Estimation

1. Estimation des Coûts Budgétaires

Le Tableau 2 présente les coûts budgétaires selon le scénario central. Le coût brut pour le secteur public consolidé s'établirait à 354 millions de FCFA au cours d'une année pleine, dont 177 millions imputables à l'exercice 2026. La perte de redevances serait auto-compensée à hauteur de 35 % par l'occupation additionnelle.

Tableau 2 – Estimation des Coûts Budgétaires selon le Scénario Central

Poste	Année pleine	Exercice 2026	Unité
Perte brute de redevances sur les occupants installés	268	134	M FCFA
Moins : gain lié à l'occupation additionnelle	−94	−47	M FCFA
Perte nette de recettes de redevances	174	87	M FCFA
Coût normatif d'entretien annuel (référence)	1 200	600	M FCFA
Relèvement autonome de la subvention d'entretien	180	90	M FCFA
Coût Brut – Secteur public consolidé	354	177	M FCFA
Moins : effets de retour fiscaux	−342	−169	M FCFA
Coût net – Secteur public consolidé	13	8	M FCFA
Coût brut, en % du PIB	0,0023	0,0012	% du PIB
Coût brut, en millions de dollars des États-Unis	0,60	0,30	M USD
Coût brut, par espace marchand du parc	51 736	25 868	FCFA

Source : Tableau préparé par le Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de ses estimations.

2. Estimation de l'Impact sur la Consommation Intérieure

La réduction des redevances opère comme un transfert de pouvoir d'achat du secteur public vers les marchands, puis, pour la part répercutée sur les prix, vers leurs clients. Le Tableau 3 indique que le transfert total s'élèverait à 288 millions de FCFA par an; dont 268 millions au bénéfice des occupants déjà installés et 20 millions de surplus pour les nouveaux commerçants.

Chaque commerçant pourrait réaliser une économie de 66 600 FCFA par an. Cette économie correspond au montant moyen que chacun d'eux aurait pu payer en l'absence de la mesure de réduction des redevances.

Le CAPPR suppose que dans le processus de fixation des prix des produits sur chacun des marchés examinés dans ce document, les commerçants tiendraient compte des redevances à payer. Ainsi, une réduction des redevances se traduirait par une réduction probable des prix payés par les consommateurs (et donc une augmentation du pouvoir d'achat des contribuables). À l'inverse, une augmentation des redevances entraînerait une hausse des prix des produits. Le CAPPR estime qu'à l'échelle nationale, la réduction des redevances stimulerait la consommation finale des ménages d'environ 150 millions de FCFA par an.

Tableau 3 – Transfert de Pouvoir d'Achat et Consommation Additionnelle selon le Scénario Central

Poste	Valeur	Unité	Mise en perspective
Transfert aux occupants déjà installés	268	M FCFA/an	—
Surplus des nouveaux occupants	20	M FCFA/an	—
Transfert total aux marchands	288	M FCFA/an	—
Économie annuelle moyenne par occupant	66 567	FCFA/an	7,4 % du PIB par habitant

Poste	Valeur	Unité	Mise en perspective
dont boutique / stand fermé	108 000	FCFA/an	12,0 % du PIB par habitant
dont étal / place ouverte	27 000	FCFA/an	3,0 % du PIB par habitant
dont magasin / entrepôt	360 000	FCFA/an	39,8 % du PIB par habitant
Consommation additionnelle de premier tour	250	M FCFA/an	avant correction budgétaire
Consommation additionnelle nette	150	M FCFA/an	0,0015 % de la consommation des ménages

Source : Tableau préparé par le Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de ses estimations.

3. Impact sur le produit intérieur brut

L'impact de la réduction de redevances sur le PIB passerait par deux canaux : l'occupation additionnelle et le transfert de pouvoir d'achat (Tableau 4). La hausse de la consommation des ménages induite par l'augmentation du pouvoir des consommateurs d'achat augmenterait la valeur ajoutée intérieure (hors importations) d'environ 328 millions contre 98 millions pour les commerçants.

Tableau 4 – Décomposition de l'Effet d'une Réduction des Redevances Commerciales sur le Produit Intérieur Brut selon le Scénario Central

Canal	Valeur (M FCFA)	% du PIB	Commentaire
Canal 1 — consommation additionnelle nette	150,1	0,0010	Avant retrait du contenu importé
dont valeur ajoutée intérieure (hors importations)	97,6	0,0006	Après retrait de 35 % de contenu importé
Canal 2 — chiffre d'affaires des espaces additionnels	8 208,8	—	Brut, majoritairement déplacé
dont valeur ajoutée commerciale	1 641,8	—	Avant abattement de déplacement
dont valeur ajoutée nouvelle nette	328,4	0,0022	Seul montant imputable à la mesure
Somme avant multiplicateur	425,9	0,0028	—
Effet sur le PIB Nominal	489,8	0,0032	—

Source : Tableau préparé par le Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de ses estimations.

4. Sensibilité des Résultats d'Estimations des Coûts Budgétaires

Les résultats présentés dans les tableaux 1 à 4 supposent un taux de réduction des redevances (paramètre δ) égal à 30% et un taux d'occupation des espaces (paramètre ε) de 50%. Le Tableau 5

évalue à quel point chacun des résultats présentés dans les tableaux 1 à 4 changeraient si les deux taux (redevances et occupations) varient.

Les résultats indiquent que doubler la réduction des redevances double approximativement la perte de revenu fiscal pour le Trésor public. L'occupation additionnelle induite par la réduction compenserait ce manque à gagner.

Tableau 5 – Estimations du Coût Brut Consolidé selon Différentes Valeurs du Taux de Réduction des Redevances et l'Élasticité de l'Occupation des Espaces Marchands, en million de FCFA pour une année pleine

δ ↓ / ε →	0,00	0,20	0,35	0,50	0,75	1,00
10 %	269	253	241	229	209	189
15 %	314	291	274	257	229	200
20 %	359	330	309	287	252	216
25 %	404	370	345	320	278	236
30 %	448	411	383	**354**	307	260
40 %	538	495	463	430	377	323
50 %	627	582	549	515	459	404

Source : Tableau préparé par le Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de ses estimations.

Modèles d'Estimation

Les résultats présentés dans les Tableaux 1 à 5 ont été obtenus à partir de l'estimation des 12 équations suivantes :

$$R_max = 12 \times \mu N \times \mu r \times \Sigma\square\, N\square\, r\square \quad (1)$$

$$\tau_1 = min\{1;\ \tau_0\,(1 + \varepsilon\,\delta)\} \quad (2)$$

$$\Delta R = R_max\,\tau_0 - R_max\,\tau_1\,(1 - \delta) \quad (3)$$

$$\Delta S = \psi \times \eta \times V \quad (4)$$

$$C_brut = \Delta R + \Delta S \quad (5)$$

$$T = R_max\,\tau_0\,\delta + \tfrac{1}{2}\,R_max\,(\tau_1 - \tau_0)\,\delta \quad (6)$$

$$\Delta C = \lambda\,T\,[\,(1 - \beta)\,c_m + \beta\,c_c\,] \quad (7)$$

$$CA_add = CA_max\,(\tau_1 - \tau_0) \quad (8)$$

$$\Delta VA_occ = \gamma\,\sigma\,CA_add \quad (9)$$

$$\Delta F = t_c\,\Delta C + (t_mod - t_inf)\,CA_add + n_add\,f \quad (10)$$

$$C_net = C_brut - \Delta F \quad (11)$$

$$\Delta PIB = k\,[\,(1 - m)\,\Delta C + \Delta VA_occ\,] \quad (12)$$

Où :

- N□ représente le nombre d'espaces de type j;
- r□ la redevance mensuelle du type j;
- μN et μr sont les multiplicateurs d'échelle sur chaque marché,
- τ_0 et τ_1 sont les taux d'occupation avant et après la mesure de réduction des redevances;
- ε est l'élasticité de l'occupation des espaces marchands;

- δ est le taux de réduction des redevances;
- V est la valeur de remplacement des infrastructures;
- η est la norme d'entretien annuel;
- ψ représente le taux de relèvement autonome de l'effort d'entretien public;
- β mesure la part répercutée sur les prix;
- c_m et c_c sont les propensions à consommer des marchands et des consommateurs;
- λ est le coefficient d'effet net de financement budgétaire;
- σ mesure le taux de marge commerciale;
- γ représente la part d'activité nouvelle nette;
- t_c est le taux effectif de TVA sur la consommation;
- t_mod et t_inf mesurent les taux effectifs de captage fiscal sur les marchés moderne et hors marché moderne;
- le paramètre f mesure la recette annuelle par occupant enregistré;
- m est le contenu en importations;
- k est le multiplicateur de revenu.

Dans l'équation (3), la perte de recettes n'est pas égale au taux de réduction des redevances (δ) multiplié par la recette initiale, parce que la baisse tarifaire attire des occupants supplémentaires qui paient, au tarif réduit, des redevances auparavant inexistantes. Le second terme capte cette auto-compensation partielle.

L'équation (6) définit le gain des nouveaux commerçants qui décideraient d'occuper les espaces marchands dans l'un des deux marchés.

1. Traitement des variables pour lesquelles les données ne sont pas directement disponibles ou mesurables

Des données sur environ 12 variables de l'ensemble des 12 équations présentées dans la section précédente ne sont ni publiées ni observables. Face à ce manque de données, le CAPPR a procédé à de l'approximation afin d'estimer les équations (1) à (12).

a) Nombre d'espaces marchands (variable N□)

Le CAPPR a supposé une valeur centrale égale à 6 850 espaces au total pour la variable **N□**. Le nombre maximal de places est supposé égal à 13 700.

b) Barème antérieur (variable r□)

La borne inférieure de la variable **r□** est supposée suivre les mêmes distributions que les tickets journaliers payés dans les marchés traditionnels, que les redevances des pôles modernes dépasseraient nécessairement puisque les marchands les jugent élevées. La borne supérieure est donnée par le loyer commercial de droit privé à Cotonou, que les redevances ne peuvent atteindre puisque le compte-rendu les qualifie d'inférieures au niveau requis.

Les valeurs centrales suivantes ont été donc retenues : 30 000 FCFA par mois pour une boutique; 7 500 FCFA pour un étal — soit environ 250 FCFA par jour ouvré; et 100 000 FCFA pour un magasin de stockage. Il en résulte une redevance mensuelle moyenne pondérée de 19 781 FCFA et une recette potentielle annuelle, à occupation complète, de 1 626 millions de FCFA.

c) Taux de réduction (δ)

La valeur du taux de réduction des redevances (**δ**) n'a pas été communiquée dans le compte rendu du Conseil des Ministres. La valeur de **δ** a été traitée selon plusieurs scénarios sur l'intervalle 15 % à 50 %, avec une valeur centrale de 30 %.

d) Taux d'occupation initial (τ_0)

Les valeurs de τ_0 ont été supposées varier entre 40% et 70% avec 55% comme étant la valeur centrale.

e) Élasticité de l'occupation au tarif (ε)

Les valeurs de l'élasticité **ε** ont été déterminées à partir de la formule suivante du taux d'occupation des espaces marchands après la mise en application de la réduction des redevances : $\tau_1 = \min[1 ; \tau_0(1 + \varepsilon\delta)]$, avec plafonnement à 100 %. Une valeur de $\varepsilon = 0{,}5$ signifie qu'une baisse de 10 % des redevances augmenterait le taux d'occupation de 5 % en valeur relative. La valeur centrale prudente est égale à 0,5. Les valeurs de **ε** pourraient varier dans l'intervalle allant de 0,2 à 0,7.

f) Relèvement de la subvention d'entretien (ψ, η, V)

Le montant **V** des subventions d'entretien n'ont pas été communiquées dans le Conseil des Ministres. En l'absence de ces données, il a été supposé que la valeur de remplacement des deux pôles est égale à 60 000 millions de FCFA, avec des ordres de grandeurs variant entre 30 000 et 120 000 millions. Le coût d'entretien annuel a été ensuite déduit par une norme d'ingénierie de 2 % de la valeur de remplacement; soit 1 200 millions de FCFA par an. Enfin, le relèvement de subvention est exprimé comme une fraction ψ de ce coût normatif, fixée à 15 % au scénario central, soit 180 millions de FCFA par an.

g) Part répercutée sur les prix de vente (β)

Le paramètre **β** mesure la part de la réduction de redevances qui serait répercutée dans les prix des produits marchands vendus sur chacun des deux marchés examinés. En l'absence de données, les valeurs de **β** ont été supposées varier entre 10% et 60% avec 35% comme étant la valeur centrale. L'intuition derrière ces valeurs vient de l'hypothèse selon laquelle une baisse de redevances (qui constitue un coût fixe pour les marchands) se transmettrait peu aux prix à court terme. Le solde est conservé en marge par le marchand. Ce paramètre ne modifie donc pas le coût budgétaire. Il redistribue le bénéfice entre marchands et clients, et n'affecte la consommation qu'au second ordre, par l'écart entre les propensions à consommer des deux groupes (commerçants et consommateurs).

h) Taux effectifs de captage fiscal (t_c, t_mod, t_inf)

Le taux effectif de TVA sur la consommation finale des ménages est fixé à 7 %, avec des valeurs pouvant varier entre 5 % et 9 %. Le captage effectif hors marché moderne est fixé à 2 % du chiffre d'affaires. Enfin, le captage fiscal sur les marchés modernes est fixé à 5 %.

i) Cadrage macroéconomique (PIB, m, k)

Le PIB nominal de 2026 est projeté à 15 200 000 millions de FCFA, à partir du dernier PIB observé des comptes nationaux prolongé par la croissance réelle et le déflateur des projections du Fonds monétaire international. Dans une petite économie ouverte dont le commerce de détail repose largement sur des produits importés ou réexportés comme le Bénin, une part importante de

la demande additionnelle pourrait fuir vers l'extérieur sans créer de valeur ajoutée intérieure. Pour ces raisons, la part des importations dans la consommation additionnelle générée par la réduction des redevances est fixée à 35 %. Le multiplicateur de revenu de court terme est fixé à 1,15.

Hypothèses et Limites

a) Récapitulatif des hypothèses

Le tableau 6 présente les paramètres utilisés dans l'estimation des coûts.

Tableau 6 – Valeurs des Paramètres dans l'Estimation des Modèles d'Estimation des Coûts

Paramètres	Valeur Centrale	Intervalle de valeurs probables
Nombre d'espaces marchands	6 850	4 110 – 13 700
Redevance mensuelle — boutique	30 000 FCFA	21 000 – 42 000
Redevance mensuelle — étal	7 500 FCFA	5 250 – 10 500
Redevance mensuelle — magasin	100 000 FCFA	70 000 – 140 000
Taux d'occupation initial	55 %	40 – 70 %
Élasticité occupation / tarif	0,50	0,20 – 0,70
Taux de réduction (δ)	30 %	15 – 50 %
Valeur des infrastructures (M FCFA)	60 000	30 000 – 120 000
Norme d'entretien annuel	2,0 %	1,5 – 3,0 %
Relèvement d'effort d'entretien (ψ)	15 %	5 – 30 %
Répercussion sur les prix (β)	35 %	10 – 60 %
Propensions à consommer	0,85 / 0,90	0,75 – 0,95
Effet net de financement (λ)	60 %	30 – 85 %
Marge commerciale (σ)	20 %	15 – 28 %
Activité nouvelle nette (γ)	20 %	5 – 40 %
Captage TVA hors marché moderne	2,0 %	1,0 – 3,0 %
Captage TVA en marché moderne	5,0 %	3,0 – 8,0 %
TVA effective sur la consommation	7,0 %	5,0 – 9,0 %
Fiscalité par occupant enregistré	150 000 FCFA	75 000 – 250 000
PIB nominal 2026 (M FCFA)	15 200 000	14 500 000 – 16 000 000
Contenu en importations (m)	35 %	25 – 45 %
Multiplicateur de revenu (k)	1,15	1,00 – 1,35

Source : Tableau préparé par le Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de ses estimations.

b) Limites de la méthodologie

La plupart des valeurs des paramètres utilisées dans ce document pour réaliser les estimations de coûts ne reposent pas sur des données officielles publiées. En l'absence des données, le CAPPR a utilisé des techniques de simulations qui consistent à définir les valeurs probables de chacun des paramètres du modèle et à en estimer la distribution des effets. Même si ces techniques sont bien connues et documentées dans la littérature économique, elles constituent une limite dans le cadre de cette étude. Une fois que les données officielles seront disponibles, le CAPPR mettra à jour le présent document.